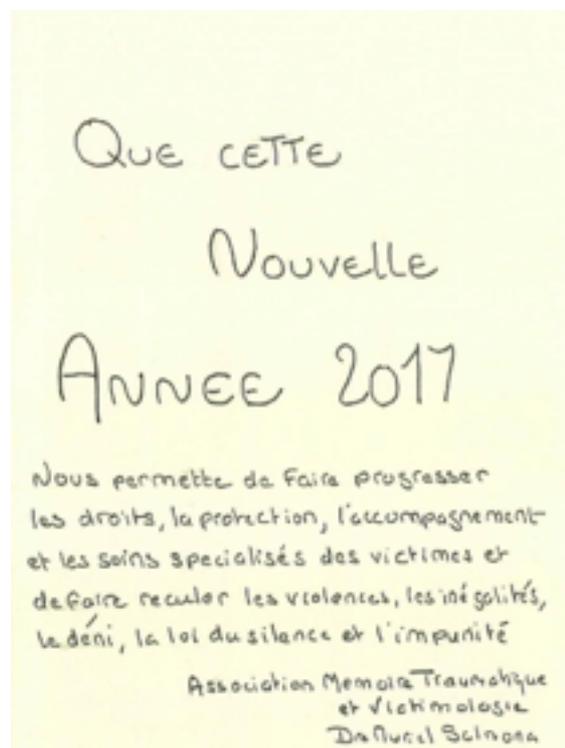
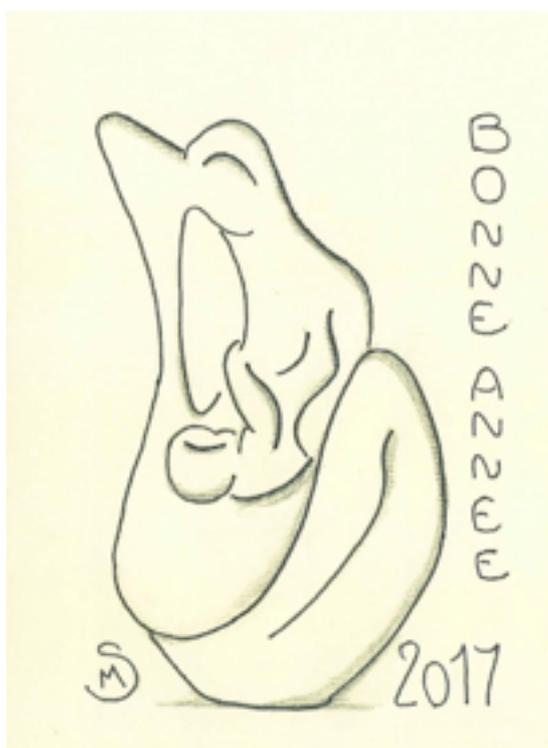




Bilan 2016 de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie



A toutes et à tous avec nos meilleurs vœux militants, solidaires et égalitaires pour cette nouvelle année 2017 et nous vous remercions pour votre précieux soutien et votre engagement à nos côtés

Nous rendons hommage aux victimes assassinées lors des attentats de 2015 et 2016, et des pensées et un soutien à toutes les victimes directes et indirectes de ces attentats ainsi qu'à tous leurs proches.
Et nos pensées solidaires vont à toutes les victimes de violence, nous nous battons tout au long de l'année pour améliorer leur protection et leur prise en charge, et pour faire respecter leurs droits

Nous remercions nos adhérents qui nous font confiance et s'engagent pour nous, toutes les associations et institutions qui soutiennent nos activités, et toutes les personnes qui par leur participation à nos actions, leurs témoignages, leurs dons nous permettent d'avoir de plus en plus d'impact pour faire entendre notre plaidoyer pour que les droits à la protection, à la justice et aux soins des victimes de violences soient respectés

**Pour bien démarrer cette
nouvelle année, le site a fait
peau neuve !!**

**Avec encore plus de contenus et de fonctionnalité, Nous
vous invitons à le visiter,
bienvenue sur le site**

<http://www.memoiretraumatique.org/>

Moments phares de l'année 2016 pour l'association :

Plusieurs campagnes auxquelles notre association a activement participé, voire qu'elle a initiées, ont permis de grandes avancées et des améliorations notables en 2016 :

- **notre grande enquête réalisée par IPSOS «Les représentations des Français-e-s sur les violences sexuelles»** avec un grand retentissement médiatique a permis une prise de conscience et une dénonciation d'une culture du viol qui met en cause les victimes,
- **de nombreuses publications** ont été produites (articles, fiches, brochures, vidéos, et un ouvrage publié chez Dunod sur les châtiments corporels et autres violences éducatives,
- **de très nombreuses conférences, formations ont été faites** (89) tout au long de l'année qui ont permis de sensibiliser et de former énormément de professionnels plus de 15 000 (des secteurs du social, de la santé, de la justice, de la police et de la gendarmerie, de l'éducation, de l'associatif, ...),
- **l'association a été très présente dans les médias et les réseaux sociaux**, elle a participé à des documentaires (TV et radio), et des dossier dans la presse, et elle a continué à développer une intense activité de recherche, d'échanges internationaux, de partenariats et de plaider auprès des pouvoirs publics et des parlementaires pour faire progresser la lutte contre les violences et les droits des victimes afin qu'elles soient mieux protégées, reconnues, comprises, accompagnées et soignées.
- **de nouveaux partenariat** avec Le collectif féministe contre le cyber harcèlement, La Parole Libérée, Les colosses aux pied d'argile, Life of Paris, le collectif [Prenons la 1](#) de femmes journalistes [Prenons la 1](#) pour une meilleure représentation des femmes dans les

médias, avec **Céline Bardet** – juriste internationale, fondatrice et présidente de [We Are NOT Weapons Of War](#) - et participé en y intervenant à une conférence internationale **VIOLENCES SEXUELLES DANS LES CONFLITS : enjeux et réponses** organisée le 23 juin à l'occasion de la première journée internationale pour l'élimination des violences sexuelles en temps de conflit:

I. L'année 2016 a été marquée par des avancées dans le cadre des droits des victimes :

- **portées par les différentes campagnes auxquelles nous avons activement participé :** campagne pour l'abolition du système prostitutionnel, contre le cyber-harcèlement sexuel, campagne STOP AU DÉNI sur la culture du viol, campagne contre les violences faites aux femmes, campagne pour l'abolition des châtiments corporels et autres violences éducatives, campagne contre le sexisme avec le gouvernement, [campagne pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels](#), et toujours notre plaidoyer pour une meilleure protection des victimes de violences (violences faites aux enfants, violences faites aux femmes, violences sexuelles, violences faites au travail, violences racistes e basées sur des discriminations, et violences d'attentats, de tortures, de guerre et de crimes contre l'humanité,...)
- **avec la création du secrétariat d'aide aux victimes et la mise en place [d'un site pour les victimes d'attentats](#)**
- **la victoire de deux de nos importants combats abolitionniste avec :**
 - **le vote le 13 avril 2016 de la loi n° 2016-444** renforçant la lutte contre le système prostitutionnel incluant la pénalisation des clients,
 - **et le vote le 22 décembre 2016 d'un amendement de la loi Egalité et citoyenneté complétant l'article 371.1 du Code civil excluant dans le cadre de l'autorité**

parentale« *tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours à la violence corporelle* ». Cette interdiction a pris effet dès le premier janvier 2017, mais, malheureusement, le conseil constitutionnel a censuré cet amendement en janvier pour des raisons de forme (cavalier seul). Cet article du code civil devait être lu lors de la cérémonie de mariage civil et intégré au livret des parents distribué au quatrième mois de la première grossesse, et figurer dans le livret de famille. Le combat continue !

- **et la généralisation de la circonstance aggravante de sexisme** à l'ensemble des crimes et délits. **et l'amélioration de la répression des délits de provocations, de diffamations et d'injures sexistes et généralise la circonstance aggravante de sexisme à l'ensemble des crimes et délits.**

- **La refonte de la protection de l'enfance avec la nouvelle Loi n°2015-297 du 14 mars 2016 qui a été publiée au Journal officiel du 15 mars 2016.** Cette loi s'inscrit dans une perspective de recentrage du système de protection sur la personne de l'enfant, elle met en place au niveau national, la création d'un Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) permet un meilleur pilotage de la protection de l'enfance en réunissant l'ensemble des acteurs du champ ce qui renforce le rôle de l'État. Voir à la fin d bilan pour zen savoï plus.

- **LOI n° 2016-457 du 14 avril 2016 relative à l'information de l'administration par l'autorité judiciaire et à la protection des mineurs** pour permettre la communication, par l'autorité judiciaire, des affaires en cours vers les administrations concernées «*des procédures dans des cas de pédophilie ou de pédopornographie*». Avec ce texte, le Procureur sera obligé d'informer les administrations si la personne est en lien avec des mineurs et si la personne est condamnée. Dans les autres cas, s'il le juge utile. Cette loi a été proposée à la suite des affaires de pédocriminalité de Villefontaine et d'Orgères (cf l'article de Muriel Salmona dans le plus de l'Obs : [Viols à Villefontaine : les élèves ont été exposés à un danger. Cela aurait dû être évité](#)).

- **Le développement important des formations de professionnels** par l'association en France et à l'étranger : **formation à l'ENM** en continu (7 journées de formation en 2016) et en initial des 368 futurs magistrats qui composent la promotion 2016, **formation avec la MIPROF** de nombreux professionnels dont des formateur-trice-s et tous les médecins référents violences faites aux femmes de tous les services d'urgences hospitalières et de formateurs, **formation des médecins et des infirmières scolaires à l'Education Nationale, formations en faculté de médecine, en Diplômes Universitaires, à l'EHESS, en partenariat avec les préfetures, les DDFE, les CIDFF, le Conseil de l'Ordre des médecins et des sages-femmes, etc.**

- **L'année 2016 a commencé par un colloque "METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CE QUE NOUS VOULONS !"** organisé par un collectifs d'associations qui ont

édité une brochure présentant toutes nos revendications mutualisées, y ont participé : Amicale du Nid, Collectif Féministe contre le Viol, Collectif National pour les Droits des Femmes, Coordination Lesbienne en France, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes pour le Dire, Femmes pour

Agir, Féminisme enjeux – Théâtre de l'Opprimé, Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines et des Mariages Forcés, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Mémoire Traumatique et Victimologie, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées, Voix de Femmes.



- **Et l'année 2016 s'est terminée par la présentation par le gouvernement du 5ème plan triennal (2017-2019)** de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, le plan double son budget. Pour prendre connaissance du 5ème plan : [ICI](#) Nous avons été auditionnée à

trois reprises (la présidente de l'association Muriel Salmona et la chargée de mission Laure Salmona), **plusieurs de nos revendications (portées par l'association dans le cadre de notre grande enquête 2015 Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte et dans le cadre du collectif d'associations) ont été entendues** sur la formation des professionnels, la protection des femmes victimes, de leurs enfants, leur prise en charge médico-psychologique..., pour en savoir plus, ces mesures sont détaillées en fin de bilan.

II. L'année 2016 a été marquée par de nombreuses révélations avec des victimes de violences sexuelles qui sont sorties du silence, par une grande mobilisation autour de Jacqueline Sauvage pour demander sa grâce, et par plusieurs attentats meurtriers :

- avec l'affaire du diocèse de Lyon et l'association de victimes **La parole libérée** avec laquelle nous avons noué un partenariat,
- l'affaire **Denis Baupin** avec des femmes politiques qui ont eu le **courage de dénoncer ce qu'elles avaient subi** (cf article de la Dre Muriel Salmona : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1512980-affaire-baupin-le-delai-pour-denoncer-les-violences-est-trop-court-prolongeons-le.html>),
- la sortie en octobre du **livre de Flavie Flament «La consolation»**, sur le vol qu'elle a subi à 13 ans, et ses révélations sur celui qu'elle désigne comme celui qui l'a violée David Hamilton ce qui a permis de communiquer sur l'amnésie traumatique et les problèmes de prescription, et à d'autres victimes de parler : (cf article de la Dre Muriel Salmona <http://stopauxviolences.blogspot.fr/2016/10/article-de-la-dre-muriel-salmona-la.html>),
- **le dossier sur les violences sexuelles commises sur des mineurs de Psychologies Magazine** auquel nous avons largement participé, dossier accompagné de témoignages et d'une pétition signée par de nombreuses personnalités et par plus de 22000 signataires «Il est urgent d'agir pour protéger les enfants victimes de violences sexuelles» : voir

l'appel et le dossier : <http://inceste-viol-protegeons-les-enfants.psychologies.com/>

Ces trois affaires ont permis d'alimenter le débat sur la prescription et de réclamer avec nous une abrogation du délai de prescription : <http://manifesteimprescriptibilite.blogspot.fr/>

La loi portant réforme des délais de prescription qui doit être votée en 2017 a prévu de doubler les délais de prescription des délits et des viols qui vont passer respectivement de 3 à 6 ans et de 10 à 20 ans, mais n'a pas prévu de modifier les délais de prescription des délits et des crimes sexuels envers les mineurs qui sont actuellement de 20 ans après la majorité pour les viols et les agressions sexuelles aggravées, et de 10 ans après la majorité pour les autres.

- **avec l'affaire de Jacqueline Sauvage** une très grande mobilisation s'est créée (pétition avec 400 000 signatures, manifestations) pour que cette femme condamnée à dix ans de prison pour avoir tué son mari de coups de fusil tirés dans son dos après 47 ans de sévices physiques et sexuels sur elle et ses filles, bénéficie d'une grâce présidentielle. Elle est devenue le symbole de ces femmes et de ces enfants abandonnés qui doivent survivre seuls sans aucun soutien ni aucune protection face à la violence de leur conjoint et père, le symbole d'un échec et d'un déni de l'Etat et de la justice. La première grâce partielle du président n'a pas permis de la faire libérer, il a fallu la grâce totale du chef de l'Etat fin décembre 2016. Cette mobilisation a permis de communiquer sur la réalité des violences conjugales, sur leurs graves conséquences psychotraumatiques, et sur les phénomènes d'emprise et de dissociation traumatique qui expliquent pourquoi il est si difficile pour les victimes de partir et de porter plainte (cf 2 articles du Plus de l'Obs Muriel Salmons [Jacqueline Sauvage, 47 ans de violences conjugales : le symbole d'un échec de l'État](#) et [Jacqueline Sauvage graciée ? les femmes victimes de violences ne sont pas assez protégées](#) et un article sur l'emprise : [Comprendre l'emprise pour mieux protéger les victimes de violences conjugales](#)

- **avec les attentats de Magnanville, Nice et St Etienne du Rouvray et leurs nombreuses victimes dont des enfants, et les commémorations des attentats du 13 novembre 2015**, nous avons assisté à la prise de conscience dans les médias et par le grand public de la gravité de l'impact psychotraumatique et de la nécessité d'une prise en charge et de soins à long terme, les associations dont la nôtre ont dénoncé le manque cruel de professionnels formés et de centres de soins, nous attendons que les pouvoirs publics s'emparent de ce problème de santé publique majeur et urgent pour toutes les victimes de violences. [La première conférence internationale sur l'aide aux victimes CIVIC](#) organisée le 9 janvier 2017 par le secrétariat d'Etat à l'aide aux victimes où la Dre Muriel Salmons est intervenue, a fait de la nécessité d'accompagner les

victimes dans la durée en leur offrant des soins de qualité. Article à lire : [La prise en charge des traumatismes consécutifs aux attentats - juillet 2016](#)

- De même, les graves traumatismes subis par les migrants (traumatisme de guerre, viols, tortures,...) à toutes les étapes de leur parcours, et les récits des viols subis par les femmes yézidies (à l'occasion du prix Sakharov décerné à deux femmes yézidiennes, Nadia Murad et Lamia Haji Bachar, qui ont été les esclaves sexuelles du groupe Etat islamique) entraînent des prises de conscience de la nécessité de combattre ces crimes et de développer une prise en charge spécialisée, des réparations et de ne pas laisser ces crimes impunis.

III. L'année 2016 a été marquée par nos nouvelles campagnes :

1- Le 2 mars 2016 : dans le cadre de la 3ème campagne STOP AU DÉNI de l'association les résultats de l'enquête réalisée par IPSOS pour l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

L'enquête "LES FRANÇAIS-E-S ET LES REPRÉSENTATIONS SUR LE VIOL ET LES VIOLENCES SEXUELLES"

Alors que les viols sont des crimes et des atteintes très graves aux personnes, ils sont l'objet d'une tolérance, d'une loi du silence et d'un déni scandaleux, et les violeurs bénéficient d'une impunité quasi systématique.

Le but de cette nouvelle campagne *Stop au déni* 2016, centrée sur l'étude des représentations des Français-e-s sur le viol et les violences sexuelles, est de mesurer l'adhésion aux idées reçues et mythes sur le viol afin de mieux **dénoncer une culture du viol construite sur des stéréotypes sexistes dans un contexte d'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes, et de sensibiliser le public au déni, à la culpabilisation et à la maltraitance auxquels se heurtent les victimes de viol, souvent laissées pour compte et abandonnées.**

Stéréotypes sexistes tenaces, mise en cause des victimes, déresponsabilisation des agresseurs, méconnaissance de la réalité des violences sexuelles, de leur prévalence et de la législation en

vigueur, mais aussi reconnaissance des lourdes conséquences sur la santé des victimes : une enquête qui établit une photographie précise des représentations que peuvent avoir les Français du viol et des violences sexuelles.

Réalisée par l'institut IPSOS pour l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, l'étude a été présentée le 2 mars 2016, en amont de la Journée Internationale des Droits des Femmes, par la Délégation aux droits des femmes du Conseil économique social et environnemental (CESE) et l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au Conseil économique, social et environnemental et où sont intervenues Pascale Vion, présidente de la délégation aux droits des femmes du CESE, Ernestine Ronai, coordinatrice nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et personnalité associée au CESE et la Dre Muriel Salmona, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie.

Télécharger le dossier de presse

L'ENQUÊTE “LES FRANÇAIS-E-S ET LES REPRÉSENTATIONS SUR LE VIOL ET LES VIOLENCES SEXUELLES”

L'enquête a été réalisée par l'institut IPSOS pour l'association Mémoire Traumatique et Victimologie du 25 novembre au 2 décembre 2015, via Internet, auprès de 1001 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables de sexe, d'âge, de profession de la personne interrogée, de région et de catégorie d'agglomération.

Cette enquête a largement été médiatisée par la presse, les radios et les chaînes TV

Télécharger le rapport d'enquête

Télécharger les résultats de l'enquête

Télécharger les infographies en HD

Les résultats de l'enquête ont été publiés dans **la lettre n°8 de mai 2015 de l'observatoire nationale des violences faites aux femmes**, consultable sur ce lien : http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONVF_10_-_Violences_sexuelles_-_nov16.pdf, ils ont fait l'objet d'une présentation par la Dre Salmona à **la journée de formation à Bobigny 93 le 11 mars 2016.**

Le 3 janvier 2016 à 14h a été lancée la campagne #twitteragainstwomen contre le cyber-harcèlement, le «slutshaming», le «revengeporn» et l'incitation à la haine sexiste et au viol sur twitter par un collectif «féministes contre le cyber-harcèlement» qui réclame une réaction urgente de Twitter et dénonce sa passivité par le hashtag #TwitterAgainstWomen et un compte twitter dédié @VsCyberB avec de nombreux exemples de tweets violents.

2- Lancement de la campagne pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels en novembre 2016

<http://manifesteimprescriptibilite.blogspot.fr/>

Pétition co-signée par 24 associations et plus de 20700 signataires

<http://www.mesopinions.com/petition/justice/imprescriptibilite-crimes-sexuels/25896>

IV. L'année 2016 a été marquée par la parution chez Dunod le 14 septembre 2016 du troisième livre de la Dre Muriel Salmona : « Châtiments corporels et violence éducatives. Pourquoi il faut les interdire en 20 questions-réponses ».

Présentation de l'éditeur :

Les châtimens corporels sont une violation des droits de l'enfant et n'ont aucune vertu éducative. Bien au contraire, de très nombreuses études ont démontré que ce sont des pratiques inefficaces, dangereuses et nuisibles à la santé et au développement de l'enfant. Elles augmentent le risque de troubles du comportement et sont des usines à fabriquer de nouvelles violences de proche en proche, de génération en génération. Sous forme de questions-réponses, cet ouvrage écarte les préjugés les plus courants pour promouvoir

une éducation centrée sur l'intérêt supérieur des enfants et adaptée à leurs besoins fondamentaux.

On peut télécharger la présentation argumentée, détaillée et complète du livre : <http://www.memoiretraumatique.org/assets/files/Documents-pdf/Presentation-du-livre-Chatiments-corporels.pdf>

V- L'année 2016 a été marquée par de grandes avancées en ce qui concerne les formations des professionnels :

Dans le cadre **des 89 actions de formations et de sensibilisation** faites par l'association en 2015 (78 par la Dre Muriel Salmona, 9 par la Dre Judith Trinquart secrétaire générale de l'association, et 2 par Laure Salmona, chargée de mission de l'association) qui ont bénéficié **à plus de 15 000 professionnels**, il est à noter :

Formations de magistrats à l'ENM

La participation à 7 formations de magistrats avec l'ENM (Ecole Nationale de Magistrature) 6 dans le cadre de la formation continue, concernant les violences sexuelles, les violences conjugales et les maltraitances faites aux enfants, et 1 à **l'ENM de Bordeaux en formation initiale** des 368 futurs magistrats qui composent la promotion 2016, ces formations seront reconduites en 2017.

La participation à un colloque de l'ENM à la Cour de cassation « La maltraitance des mineurs » avec une intervention sur «La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma»

pour lire le contenu de l'intervention de la Dre Muriel Salmona :
<http://stopauxviolences.blogspot.fr/2016/12/enfants-victimes-de-violences-sexuelles.html>

Formations MIPROF

La participation à 8 interventions dans le cadre des formations de formateurs-trices (sages-femmes, médecins, chirurgiens dentistes, professionnels du secteur social), organisées par la MIPROF, le ministère de la Santé, différentes écoles professionnelles, les

Conseil de l'Ordre des sages-femmes et des dentistes, l'ENM, l'INSET, le CNFPT et l'UNAFORIS concernant les violences faites aux femmes (l'association a participé en juin à la première journée de formation des médecins référents des services d'urgence hospitalières 1 autres journée de formation est prévue en janvier 2017, plus de 500 référents auront été formés).

Formations Facultés de médecine de Lyon (tous les étudiants en première année) **et auprès de service d'addictologie et de Centres Hospitaliers (Niort, Soissons) des réseaux de périnatalité, aux Assises de la santé à Paris**

Formations DU (Diplôme universitaire) et séminaires

Deuxième session du DU de Paris 8 sur les violences faites aux femmes pour lequel la Dre Muriel Salmona a dispensé deux cours en 2016 l'association participe à deux autres DU à Paris 5 (géro-psycho-geriatrie, personnes âgées victimes de violences sexuelles) et Paris 7 (Violences faites aux femmes : violences conjugales), et en 2018 il est prévu qu'elle participe à un nouveau DU sur la maltraitance en gynécologie-obstétrique).

DU de Paris 5 édition 2014-2016 de Psychogériatrie à l'hôpital Saint Anne : l'approche des personnes âgées difficiles : cours de la Dre Muriel Salmona «Personnes âgées avec un passé de violences sexuelles»

Séminaire international «premier chapitre» Recherche Action Périnatalité www.rap5.org dirigé par le Pr Sylvain Missonnier
Paris V Descartes Sorbonne Paris Cité

Séminaires sur Psychothérapie de la Dissociation et du Trauma organisé par la Ligue Française pour la Santé Mentale

Séminaire Conseil de l'Ordre du 95

Formations Éducation Nationale

La participation à 8 formations 5 aux infirmières scolaires et aux médecins scolaires d'Ile de France, 1 à l'ESENERS du futuroscope tous les médecins conseils

auprès des agents du bureau de la santé scolaire et des centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP) de la Ville de Paris

ESENER école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) dans le cadre du séminaire des formateurs en éducation à la sexualité
GNIES

Formations EHESP à Rennes

Avec la participation à 2 sessions inter écoles du service public sur le thème de l'enfance maltraitée

Formations DRDFE et CIDFF

Nous avons réalisé en 2016 avec la DRDFE de plusieurs régions 10 journées de formation des professionnels des secteurs du social, de la santé, du monde associatif, de la justice, des représentants de l'ordre dans chacune des 8 préfectures de la région, sur les conséquences psychotraumatiques des violences faites aux femmes et aux filles.

Formations aux délégations du Mouvement du Nid

Et bien d'autres interventions et formations dans toute la France sur les violences faites aux femmes et aux filles, les maltraitances faites aux enfants les violences sexuelles, l'excision, le mariage forcé, la prostitution, et en Belgique

que vous pouvez toutes retrouver sur le site de l'association : et sur le blog : <http://stopauxviolences.blogspot.fr>

Actions, interventions, campagnes et publications de l'association en 2015

I - INTERVENTIONS ET FORMATIONS : avec 85 interventions dans toute la France (Paris, Issy les Moulineaux, Boulogne Billancourt, L'Isle Adam, Angers, Nanterre, Bobigny, Montigny le Bretonneux, Metz, Bobigny, Nanterre, Bobigny, Eaubonne, Franconville, Cergy, Soissons, Avranches, Arpajon, Tours, Bordeaux, St Etienne, Lyon, Niort, Mulhouse, Nantes, Rennes, Rouen, Poitiers, Tours, Guyancourt, Meaux, Brest, St Jean de Luz, Pau, Rochefort, Agen, Reims, Troyes, Le Havre), **en Europe : 2 en Belgique** (Bruxelles), dans le cadre de conférences, formations, colloques, GAPP, **2 cours de DU** (1 à Paris 5, 1 à Paris 7, et 1 à Paris 8), formation médicale continue, **8 formations à l'ENM** (Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux et à Paris), formation au Collège des Sages-Femmes et au Collège de gynécologie médicale, dans les réseaux de péri-natalité, séminaires, sensibilisations, débats ayant concernés **plus de 15 000 personnes** (dont plus de 2000 professionnel-le-s du monde médical, et des professionnel-le-s du secteur social, éducatif, associatif, judiciaire et policier) que vous pouvez voir sur [le blog](#) et sur [le site, memoiretraumatique.org](#) (qui reçoit plus de 40 000 visites par mois et qui est beaucoup utilisé comme outil de formation par des professionnel-le-s de la santé (très nombreux retours).

II - COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL et AUDITIONS : avec la participation à de nombreuses commissions, groupes de travail et auditions : **à l'Assemblée Nationale au Sénat, au Haut conseil à l'égalité femmes/hommes, de la Santé, aux ministères de la Santé et de la famille, de l'Enfance e des droits des femmes, de l'Education Nationale, au secrétariat d'État à l'aide aux victimes, au groupe de travail sur la formation des professionnels de santé à la MIPROF, et aux commissions départementales de Paris et des Hauts de Seine d'action contre les violences faites aux femmes..** et également en Belgique à la Chambre des Parlements à Bruxelles. sur les centres de soins pour les victimes de violences sexuelles.

III - INTERVIEWS ET VIDÉOS : avec de nombreuses interviews et participations à des débats à la radio que vous pouvez voir ou écouter sur [le blog](#) : RFI (4 émission 3 de Priorité santé, 1 de géopolitique), France-Info, France-Inter, France-Culture, Radio-Libertaire, RTL (On est fait pour s'entendre, 2 émissions), Europe 1, lors d'émissions TV et de diffusion de documentaires sur France 2, LCP, France 5 (Magazine de la santé et Les Maternelles : 5 émissions), les journaux télévisés de TF1, LCI, France 2, BFMTV, ; dans la presse : Libération, Le Monde, Humanité, JDD, L'Express, Le Parisien, 20 minutes, La croix, Ouest-France, Le Figaro, Elle, Le Nouvel Obs., Causette, Grazia, Santé Magazine, Huffington post, Slate, 50/50 magazine, Les nouvelles news, Infirmière Magazine, ...

À noter

- un important **dossier dans Psychologies Magazine** auquel la Dre Muriel Salmona a largement participé, avec un appel : <http://inceste-viol-protegeons-les-enfants.psychologies.com/>
- Une série de documentaires sur France Culture :
- Deux vidéos à voir absolument sur la sidération de Marinette :
 - https://www.youtube.com/watch?v=gQc5tmSP_rg
 - <https://www.youtube.com/watch?v=LVgHxho5i8I&t=17s>

IV - ARTICLES ET COMMUNIQUÉS : avec plusieurs communiqués et articles diffusés sur Internet (site memoiretraumatique.org, site stopaudeni.com, blog stopauxviolences.blogstop, blog médiapart, pages FB :

Enfants victimes de violences sexuelles, colloque de l'ENM 2016,

Cour de cassation

La grossesse à l'épreuve des violences conjugales paru dans

Violences conjugales et famille, ouvrage supervisé par Coutanceau R et

Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

Présentation du livre de Muriel Salmona : Châtiments corporels et violences éducatives, pourquoi il faut les interdire en 20 questions-réponses

La prise en charge des traumatismes consécutifs aux attentats - juillet 2016

Pour toutes les victimes de violences sexuelles, nous ne nous taisons pas...

Nécessité de connaître l'impact psychotraumatique chez les victimes de viol

Comprendre l'emprise pour mieux protéger les victimes de violences conjugales

Pour en finir une fois pour toutes avec le déni et la culture du viol

- 9 articles sélectionnés de Muriel Salmona sur Le Plus du Nouvel Obs en 2015 (37 depuis 2013) sur l'actualité des violences envers les femmes, les enfants, les violences sexuelles et les conséquences psychotraumatiques des violence, que vous pouvez lire [ICI](http://leplus.nouvelobs.com/Muriel-Salmona) (<http://leplus.nouvelobs.com/Muriel-Salmona>) :

1. [Vidéo de viol présumé sur Snapchat: pas de plainte. Ce n'est pas la preuve du consentement](#)
2. [Jacqueline Sauvage, 47 ans de violences conjugales : le symbole d'un échec de l'État](#)
3. [Jacqueline Sauvage graciée ? les femmes victimes de violences ne sont pas assez protégées](#)
4. ["Slutshaming" et "revengeporn" : Twitter se fait complice de la culture du viol](#)
5. [Affaire Baupin, le délai pour dénoncer les violences est trop court](#)
6. [Culture du viol, trois solutions pour changer les mentalités et lutter contre ces violences](#)

7. [Ardisson dévoile le nom du violeur de Flavie Flament : la loi la condamne au silence](#)
8. [Viols, incestes, loi du silence : pour une imprescriptibilité des crimes sexuels en France](#)
9. [Attentats du 13 novembre : le travail de commémoration est important pour les victimes](#)

Des communiqués de l'association sur l'actualité et les actions de nos partenaires et de nombreux témoignages de victimes de viols dans le cadre de la campagne STOP AU DENI postés sur le site stopaudeni.com

Vous trouverez également sur le site [trois articles de Laure Salmona](#) écrits dans LePlus en 2016.

V - PLAIDOYERS, CAMPAGNES, MANIFESTES ET PÉTITIONS : avec des campagnes et des manifestes soutenus par des pétitions que vous avez signé très nombreux ce dont nous vous remercions et que pouvez toujours signer : celles que nous avons initiées :

- **Droit d'être soignées et protégées pour toutes les victimes de violences sexuelles ! Avec plus de 21 000 signatures <http://www.mesopinions.com/petition/sante/droit-etre-soignees-protegees-toutes-victimes/14001>**
- **STOP aux violences sexuelles dans les transports en commun ! Avec près de 30 000 signatures <http://www.mesopinions.com/petition/droits-homme/stop-aux-violences-sexuelles-transports-commun/12152>**
- **STOP aux menaces et aux appels au meurtre et au viol de femmes sur les réseaux sociaux ! Avec près de 30 000 signatures : <http://www.mesopinions.com/petition/medias/stop-aux-menaces-aux-appels-meurtre/15862>**
- **STOP aux châtiments corporels ! Pour qu'une loi interdise explicitement toutes les violences éducatives envers les**

enfants ! avec près de 800 signatures <http://www.mesopinions.com/petition/enfants/stop-aux-chatiments-corporels-qu-loi/14246>

- **MANIFESTE POUR L'IMPRESCRIPTIBILITÉ DES CRIMES SEXUELS** co-signé par 24 associations + 20500 signataires : Manifeste <http://manifesteimprescriptibilite.blogspot.fr/> Pétition <http://www.mesopinions.com/petition/justice/imprescriptibilite-crimes-sexuels/25896>

Et bien d'autres manifestes et pétitions que nous avons soutenue-s tout au long de l'année, comme celle pour demander la grâce présidentielle pour Jacqueline Sauvage, colloque le 17 novembre prochain à Paris, à 18h30, organisé par le collectif de femmes journalistes [Prenons la 1](#) pour une meilleure représentation des femmes dans les médias

VI - PARUTIONS : avec les parutions du rapport d'enquête de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie réalisée par IPSOS et de sa synthèse rédigée par Laure Salmona : **“LES FRANÇAIS-E-S ET LES REPRÉSENTATIONS SUR LE VIOL ET LES VIOLENCES SEXUELLES”**

le 14 septembre du troisième livre de la Dre Muriel Salmona chez Dunod **Châtiments corporels et violences éducatives. Pourquoi il faut les interdire**

et avec deux articles d'elle + 1 article de la Dre Judith Trinquart, et un autre de Sokna Fall toutes deux membres du bureau de l'association parus dans un livre collectif qu'elle a co-dirigé : **Les violences conjugales et famille**, Dunod, 2016 ;

deux articles parus dans les revues et Médecine

[Impact des psychotraumatismes sur la santé et la scolarité](#)

M. Salmona La revue de santé scolaire & universitaire Mai-Juin 2016 n° 39 .

[Impact des violences sexuelles: le rôle des professionnels de santé Dans le cadre de la campagne «Stop au Déni»](#)

N Roland, L Salmona, É Morand, M Salmona - Médecine, 2016

En 2017-2018 la parution d'un nouvel ouvrage de la Dre Salmona sur les violences est prévue, et des participations à au moins 3 livres collectifs qui paraîtront chez Dunod et d'autres éditeurs.

VII - SITE ET BLOGS : avec le site memoiretraumatique.org qui, en 2016, a reçu **47 000 visites** maintenant **1500 visites par jour** ; le site stopaudeni.com avec ces campagnes STOP AU DENI, la synthèse et le rapport d'enquête Impact des violences de l'enfance à l'âge adulte, de nombreux articles et témoignages, et qui a reçu en 2016 50 000 visites ; le **blog** stopauxviolences.blogstop.com qui reçoit plus de 20 000 visites par mois ; un [blog médiapart](http://blog.mediapart.fr) ; et deux autres blogs <http://lelivrenoirdesviolencessexuelles.wordpress.com> et <http://colloqueviolencesetsoins.wordpress.com> avec de nombreux articles ; chiffres, informations et témoignages, des pages [facebook](https://www.facebook.com/) (7280 mentions j'aime) et [twitter](https://twitter.com/) (3840 abonnés) très actives

VIII - EXPERTISE : avec une activité importante d'expertise en psychotraumatologie par téléphone, internet, entretiens et témoignages en cour d'assise, auditions parlementaires et gouvernementales qui a bénéficié à de nombreux professionnels et associations en France et à l'étranger.

IX - BROCHURES ET AFFICHES : l'association a déjà diffusé, distribué et envoyé gratuitement depuis 2009 plus de 120 000 [plaquettes d'information médicale sur les violences](#) en partenariat avec la délégation régionale des droits des femmes et à l'égalité d'Ile de France, [brochures pour les mineurs](#) en partenariat avec l'association le Monde à Travers un Regard, en 2013 des nouvelles [brochures d'information sur les violences et leurs conséquences pour les jeunes](#) en partenariat avec l'association Sortir du Silence ont été imprimées, [une brochure pour les adolescentes et les jeunes femmes](#) en partenariat avec le conseil général du 93 et l'observatoire des violences envers les femmes du 93, et une affiche d'information sur les conséquences des violences sur la santé ([toutes téléchargeables sur le site](#)).

X - PARTENARIAT : avec le partenariat et la collaboration pour de nombreux projets et actions avec la Belgique, la Suisse, le Canada, les USA, la RDC et la RDC, de très nombreuses associations et structures en particulier : l'UNICEF, l'OMS, la MIPROF, le HCEf/h, l'AVFT, les DRDFE et DDDFE, les CIDFF, la Mairie de Paris, l'ENM, le CNDA, Famille et Thérapie, Osez le féminisme, le CNDF, le GAMS, Sortir du Silence, Femmes-Solidaires, L'UNICEF, FDFA, AIR, Regards de Femmes, Questions d'égalité, Prendre le Droit, l'Observatoire des violences envers les femmes du 93, Le Monde à Travers un Regard, La Fondation pour l'Enfance, La Fondation des Femmes, Le centre Hubertine Auclert, Amnesty International, le mouvement du nid, le CFCV, REPPEA, l'AFAR, l'IRTP, FMCAction, ABOLITION 2012, Du Côté Des Femmes 31, Réseau « Encore féministes ! », la Maison des Femmes, le barreau de Paris,,

le centre Marmottan, l'Amicale du Nid, Le lobby européen des Femmes, Solidarité Femmes,, le MFPPF, le GAMS, Oppélia, SOS inceste pour revivre, Ni Putes, Ni Soumises, Planing Familial, Entraide, Zéromacho, Association Les Filles, Espace Simone de Beauvoir, SOS Sexisme, l'APACS, Femmes en résistance, les amiEs de Femmes en Résistance, Institut Montaigne de Bordeaux, Tremplin 94 SOS Femmes, Le relais de Sénart, Le cercle Condorcet, Le groupe Louise Michel,, SOS-Femmes, l'ANPRV, l'OVEO, l'AVPE,, association des gynécologues du 78, Association Couleur d'Enfants, Association Louis Chatin, Association Neptune, Le colosse aux pieds d'argile, Aux captifs la libération, Libres Terre des Femmes, CNRS, Faculté de médecine de Lyon, ESPE, et avec les délégations aux droits des femmes et à l'Egalité de nombreux départements, les mairies de Bourg la Reine, Clamart, Puteaux et de Saint-Ouen, les universités de Créteil, Nanterre, Paris 5, Paris 7, Lyon, Nantes, etc. Et un partenariat avec des associations en Europe, particulièrement en Belgique, Suisse, en Allemagne, au Canada, en Afrique et au Moyen-Orient.

Et un nouveau partenariat avec Life of Paris, WoW, La Parole Libérée, Les oubliés de Loyada

Nous remercions pour leur soutien, leurs subventions, leurs dons, leurs aides et leurs partenariats les délégations départementales et régionales aux droits des femmes et à l'égalité, les CIDFF, les associations amies, la région Ile de France,, le conseil général du 91, du 93 et l'observatoire des violences envers les femmes du 93, le ministère puis le secrétariat des Droits des Femmes, la MIPROF, le HCEf/h, le CESE.

Une année 2017 qui va démarrer très fort

- **Le lancement de la quatrième campagne STOP AU DENI que vous allez bientôt découvrir.**
- **Une deuxième session de formation sur les soins psychothérapeutiques pour les victimes de violences de l'association.** formation « Conséquences des psychotraumatismes et soins psychothérapeutiques aux victimes ». Cette formation sera assurée par la Docteure Muriel Salmona, psychiatre, psychotraumatologue et Sokhna Fall, thérapeute familiale, victimologue et ethnologue. Les

demandes d'inscription peuvent être adressées dès maintenant à memoiretraumatique@gmail.com.

- **De nombreuses interventions, conférences, articles, formations et commissions sont déjà prévues en France, en Belgique et en Suisse tout au long de l'année. Et nous continuons la campagne STOP AU DENI pour améliorer la protection et le soin des victimes de violences.** Dès janvier sont prévues 3 chroniques de la Dre Muriel Salmona au Magazine de la Santé sur France 5, une conférence internationale, des journées de **Formations pour les référents violences des urgences hospitalières, des formateurs-trices organisées par la MIPROF**, des formations ENM pour les magistrats, des formation pour les écoutantes du numéro d'appel pour personnes handicapées victimes de violences, des formations pour prévenir la radicalisation, des formations en Belgique, la participation à des séminaires dont un avec le CNRS, etc. À voir [sur le blog](#)
- **Une action sur la région Ile de France de formation des professionnels sur le dépistage et la prise en charge des enfants victimes de violences** avec l'élaboration d'outils pratiques
- **La parution d'un nouvel ouvrage de Muriel Salmona chez Dunod** prévu en fin d'année, et la participation à plusieurs ouvrages collectifs chez Dunod (EMDR, enfants maltraités avec l'ENM).
- **La participation à plusieurs documentaires** et de vidéos de formations
- **et de nombreuses autres actions et manifestations militantes pour cette nouvelle année 2017 que nous vous souhaitons la plus riche en avancées possible dans les domaines de l'égalité de droits et de lutte contre les violences.**

**Pour le bureau de l'association
Dre Muriel Salmona, présidente
de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie
drmsalmona@gmail.com
memoiretraumatique@gmail.com**

Pour en savoir plus :

À propos de la refonte de la protection de l'enfance avec la nouvelle Loi n°2015-297 du 14 mars 2016

Une avancée attendue par nombre d'acteurs concerne l'articulation entre le président du conseil départemental et le parquet. Dorénavant, outre les trois cas de figure prévus depuis la loi de 2007 à l'article L 226-4, le premier pourra effectuer directement un signalement lorsque « le danger est grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance » (art. 11).

- **la loi vise à renforcer la recherche sur la maltraitance et la protection de l'enfance** : il est question d'élaborer avec tous les acteurs un programme annuel dédié, de sensibiliser les universités et les centres de recherche à mener des travaux sur ces thèmes, notamment en mobilisant mieux les enquêtes en cours ou les approches comparatives, mais n'aborde pas suffisamment le problème de santé publique majeur que représente les violences envers les enfants, nous espérons que ce sera le cas avec les mesures que présentera en février Mme Laurence Rossignol à l'occasion du lancement du premier plan de lutte contre les violences envers les enfants.
- **Cette loi du 14 mars 2016 rétablit l'inceste dans le code pénal**, suite à l'abrogation de l'article L 222-31-1 par la décision du Conseil constitutionnel n°2011-163 QPC du 16 septembre 2011. « Art. 222-31-1. - Les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis sur la personne d'un mineur par :
« 1° Un ascendant ;
« 2° Un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce ;
« 3° Le conjoint, le concubin d'une des personnes mentionnées aux 1° et 2° ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité avec l'une des personnes mentionnées aux mêmes 1° et 2°, s'il a sur le mineur une autorité de droit ou de fait. » ;

- **Malheureusement la notion d'atteinte sexuelle est toujours maintenue** ce qui fait que même en situation d'inceste les viols et agressions sexuelles doivent être commis par violence, contrainte, menace ou surprise, sans prendre en compte la situation d'emprise de fait.
- **mais la loi renforce la protection des mineurs**, en proposant en ses articles 45 et 46 (art. 434-1 et 434-3 Code pénal) de supprimer le seuil de distinction d'âge de 15 ans, qui limitait l'obligation de dénonciation faite à quiconque avait connaissance d'un crime ou de privations, de mauvais traitement ou d'atteinte sexuelle, pour l'élargir à l'égard de tout mineur.
- pour les mineurs étrangers isolés La loi vient malheureusement légaliser le recours aux tests osseux tout en le conditionnant à « l'accord de l'intéressé » (art. 43).

**présentation de la loi du 14 mars 2016 [ICI](#)
analyse de l'ONED : [ICI](#)**

À propos du 5ème plan triennal (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes

Plusieurs de nos revendications (portées par l'association dans le cadre de notre grande enquête 2015 Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte et dans le cadre du collectif d'associations) ont été entendues

- sur la formation des professionnels (médecins, policier.e.s, gendarmes et nouveau : sapeur-pompier.e.s) qui sera systématisée,
- la protection des femmes victimes, de leurs enfants
- leur prise en charge sociale et médico-psychologique,
- et la prise en compte des jeunes femmes particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur internet, Les femmes vivant en milieu rural, des femmes handicapées victimes de violences, des femmes résidant dans les territoires d'outre-mer et des femmes étrangères

- La protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation : dans ces situations, la médiation familiale pour fixer l'exercice de l'autorité parentale est désormais interdite. La protection sera également garantie après la séparation : l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA) assurera l'intermédiation, les espaces de rencontre seront consolidés, des « espaces de rencontre protégés » et la « mesure d'accompagnement protégé » seront expérimentés.

-

En ce qui concerne la prise en charge des troubles psychotraumatiques, le 5ème plan reconnaît son importance et préconise de : « Développer une prise en charge psychologique adaptée en direction des femmes victimes de violences, première étape incontournable du processus de reconstruction, est un enjeu majeur de santé publique. Les femmes victimes de violences doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge : s'effectuant par un.e professionnel.le formé.e à la spécificité de ce type de psychotraumatisme, privilégiant l'unité de lieu avec la prise en charge somatique. À cet effet, la feuille de route de santé mentale en cours d'élaboration déterminera la stratégie et les moyens nécessaires à un maillage national de structures, de professionnel.le.s et de services formés à cette prise en charge. La place respective, dans ce maillage, des différentes structures (consultations spécialisées de victimologie et psychotrauma, consultations spécialisées de victimologie et psychotrauma, services de médecine légale des établissements de santé, service des urgences médico-psychologiques, centres médico-psychologiques, maisons des adolescents, ...) susceptibles de développer cette offre sera étudiée, notamment au regard des objectifs précités (personnels formés et unité de lieu avec la prise en charge somatique). Les besoins de formation des professionnel.le.s feront également l'objet d'une évaluation précise et d'une stratégie de développement. Au plan territorial, le déploiement de cette prise en charge s'appuiera notamment sur les diagnostics et projets territoriaux de santé mentale introduits par l'article 69 de la loi de modernisation du système de santé. Une cartographie nationale de l'offre de prise en charge spécialisée sera in fine établie. L'IGAS sera missionnée pour examiner les bonnes pratiques existantes, pour modéliser une action et la diffuser aux ARS fin 2017 pour une mise en œuvre sur les territoires. »

- **Nous rappelons notre exigence pour un accès rapide à des soins de qualité, urgents si nécessaire, sans frais, par des professionnels formés, dans des centres spécifiques accessibles sur tout le territoire, à tout moment de leur parcours,** portée par une pétition aillant recueilli plus de 21500 signatures : [“DROIT D’ÊTRE SOIGNÉES ET PROTÉGÉES POUR TOUTES LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES !”](#)

- La protection des mères et des enfants doit être assurée pendant la séparation : dans ces situations, la médiation familiale pour fixer l'exercice de l'autorité parentale est désormais interdite. La protection sera également garantie après la séparation : l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA) assurera l'intermédiation, les espaces de rencontre seront consolidés, des « espaces de rencontre protégés » et la « mesure d'accompagnement protégé » seront expérimentés.